



International
Civil Aviation
Organization

Organisation
de l'aviation civile
internationale

Organización
de Aviación Civil
Internacional

Международная
организация
гражданской
авиации

منظمة الطيران
المدني الدولي

国际民用
航空组织

ES AN 4/71 - 0305

le 11 Mai 2007

Objet: Suivi du Rapport de la Douzième Réunion de l'Equipe de Travail RVSM/RNAV/RNP (TF/12), tenue à Dakar du 23 au 24 Avril 2007

Suite à donner: Bien vouloir répondre le 30 Mai 2007 au plus tard

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur de faire référence au Rapport de la Douzième Réunion de l'Equipe de Travail RVSM/RNAV/RNP (TF/12) du Sous-Groupe des Services de la Circulation Aérienne, des Recherches et Sauvetage et de l'Information Aéronautique (ATS/SAR/AIS/SG), et plus particulièrement à sa conclusion 12/6 qui est formulée comme suit:

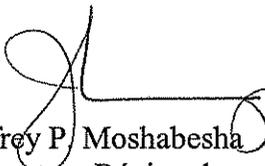
Conclusion 12/6: Obligation de Remplir et Signer les Plans Nationaux de Sécurité (NSP)

Il a été conclu que les Etats dont la liste suit doivent remplir et signer leurs plans nationaux de sécurité (NSP) et les acheminer au Bureau ARPO aussitôt que possible et, dans tous les cas, avant la date du 1 Août 2007. Les Etats concernés sont: République d'Afrique du Sud, République Centrafricaine, République Islamique des Comores, Gabon, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mozambique, La Réunion (France), Sao Tomé et Principe, Swaziland et Togo.

Vous êtes prié de noter combien l'Equipe de Travail RVSM s'est montrée affectée par le fait que votre pays fait partie des onze Etats de la Région Afrique et Océan Indien (AFI) qui, jusqu'à présent, n'ont pas encore transmis à l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) la copie de la page appropriée, dûment remplie et signée, de leur plan national de sécurité (NSP) et que, pour cette simple et unique raison, l'Equipe de Travail se trouve maintenant dans l'impossibilité totale de déterminer la date cible pour la mise en oeuvre du minimum de séparation verticale réduit (RVSM) dans la Région Afrique et Océan Indien (AFI).

Devant toutes ces entrefaites, j'aimerais insister une fois encore auprès de votre Administration pour que la page en question soit remplie, signée et transmise , par email de préférence, au Bureau Régional de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) qui a son siège à Nairobi, Kenya, et ce en veillant à ce que **la date du 30 Mai 2007 ne soit pas dépassée.**

Veillez agréer, Madame/Monsieur, les assurances de ma considération très distinguée.



Geoffrey P. Moshabesha
Directeur Régional